



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LA MANIÈRE DONT A ÉTÉ
PROGRAMMÉE, EXPLIQUÉE ET GÉRÉE
LA CAMPAGNE DE VACCINATION
CONTRE LA GRIPPE A (H1N1)

PARIS, le 7 avril 2010

COMMUNIQUÉ

La commission d'enquête sur la manière dont a été programmée, expliquée et gérée la campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1) a été créée par une résolution de l'Assemblée nationale n° 427 du 24 février 2010. Composée de trente membres (17 membres du groupe UMP, 11 membres du groupe SRC, 1 membre du groupe NC et 1 membre du groupe GDR), elle s'est réunie pour la première fois le 31 mars 2010 afin de désigner son bureau.

Elle s'est à nouveau réunie le 6 avril 2010 pour procéder à un examen de son programme de travail et entamer une première série d'auditions.

Elle s'est fixé pour principaux objectifs d'évaluer l'opportunité et l'efficacité des choix qui ont été faits dans le cadre de la stratégie vaccinale retenue par le Gouvernement, qu'il s'agisse du recours à une vaccination massive de la population, des conditions de diffusion des vaccins, de l'ordre de priorité des publics retenus pour la vaccination, de l'organisation territoriale de la campagne de vaccination et plus particulièrement, de la mise en place de centres de vaccination dédiés plutôt que du recours aux médecins généralistes. Elle a l'intention de porter une attention particulière aux modalités de la réquisition de personnels et de locaux pour assurer la vaccination de la population, aux modalités de suivi de celle-ci, ainsi qu'à la communication qui a entouré la campagne. Elle souhaite comparer notre gestion de crise et celle de pays voisins ou similaires au nôtre.

Ainsi, la commission d'enquête a décidé d'entendre de nombreux experts, responsables internationaux, représentants d'associations, d'ordres et de syndicats professionnels, représentants de laboratoires pharmaceutiques, responsables d'organismes de sécurité sociale et de l'administration, acteurs de terrain, ainsi, enfin, que le Gouvernement. Les auditions seront en principe publiques et ouvertes à la presse, l'ensemble des procès-verbaux devant être publiés en annexe du rapport publié à la fin des travaux.

Les travaux de la commission d'enquête pourraient s'achever au mois de juillet 2010. Le rapport devrait formuler des propositions destinées à améliorer la gestion des situations d'épidémie et des futurs plans de vaccination contre les pandémies, et remédier aux causes du faible taux de vaccination constaté ces derniers mois.